

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1970 SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, AUX DÉPARTEMENTS D'ÉTAT, AUX SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le mardi 9 février, du bill C-207, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

M. le président: Le comité étudiait l'article 6 du bill lorsqu'il a levé la séance le mardi 9 février. L'article 5 avait été réservé avec l'amendement du député de Kootenay-Ouest. Le comité est-il prêt à se prononcer sur l'article 6?

Sur l'article 6—*Protection de la qualité de l'environnement.*

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, je désire soulever une question, non pas en invoquant le Règlement, mais à titre d'objection. En ce moment, nous sommes à débattre les articles 5, 6 et 7, où il est proposé de mettre sur pied un ministère de l'Environnement. On a annoncé que ce nouveau ministère sera dirigé par le ministre actuel des Pêches et des Forêts; en outre, une fois le bill adopté et le nouveau ministère créé, le ministère des Pêches et des Forêts disparaîtra. A cause de l'importance qu'il attache à son projet de former un ministère de l'Environnement, le gouvernement a l'obligation d'assurer la présence du ministre des Pêches et des Forêts à la Chambre. C'est lui qui dirigera le nouveau ministère; le gouvernement en a décidé ainsi. Le gouvernement est peu aimable...

● (12.20 p.m.)

Une voix: Impoli.

M. Howard (Skeena): Impoli, en effet, mais j'essayais d'être généreux et gentil aujourd'hui, comme toujours, bien qu'on ne puisse pas toujours y arriver quand on a affaire à un gouvernement insensible. Néanmoins le gouvernement doit, sinon au Parlement, du moins au peuple canadien, de veiller à ce que le ministre chargé du nouveau ministère soit ici pour donner son point de vue sur le sujet.

Je sais que le président du Conseil du Trésor ne se rendra pas à cette requête. Si la question lui avait importé tant soit peu, lui ou le premier ministre suppléant aurait fait venir le ministre des Pêches et des Forêts pour qu'il s'occupe lui-même de cette affaire.

L'hon. M. Drury: Il serait peut-être utile que je dise quelques mots au sujet des dernières remarques faites par le député de Skeena. Ainsi qu'il n'est pas sans le savoir, je pense, le ministre des Pêches et des Forêts a assisté...

[L'hon. M. Jamieson.]

M. le président: Le ministre invoque-t-il le Règlement? La présidence a cru comprendre que le ministre invoquait le Règlement. Si je fais erreur, il pourrait me le faire savoir.

L'hon. M. Drury: Il me serait difficile de justifier ce rappel au Règlement, c'est pourquoi j'attendrai.

M. Howard (Skeena): Ce rappel n'a donc manifestement aucun fondement.

Des voix: Oh, oh!

M. Howard (Skeena): Le ministre se lève pour dire quelque chose et il ne peut le faire qu'au moyen d'une interruption, d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège. Il se refuse à aller plus avant de cette façon. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'il fasse une déclaration. En fait, je suis prêt à lui céder la parole pour qu'il puisse la faire.

Je vois que cela ne l'intéresse pas.

L'hon. M. Drury: Mais si! C'est simplement que je trouve quelque peu difficile...

M. le président: Dois-je conclure que le député de Skeena consent à céder la parole au ministre?

M. Howard (Skeena): C'est bien ce que j'ai dit.

M. le président: Il y a eu confusion au sujet du rappel au Règlement. Je croyais que le député avait dit cela.

L'hon. M. Drury: Je crois que le député sait que le ministre des Pêches et des Forêts a jusqu'ici assisté à toutes les discussions à la Chambre sur la première partie du projet de loi.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Drury: Il se proposait d'être ici pour la suite de ce débat, mais il est absent ce matin en raison de difficultés dans ses arrangements de voyage.

M. Howard (Skeena): Il aurait été fort utile de fournir cette explication plus tôt. Je suppose que cela nous force à poursuivre notre étude du bill jusqu'à l'arrivée du ministre. Il sera peut-être ici plus tard. Le ministre aurait dit, semble-t-il, qu'il a eu des difficultés de déplacement ce matin. Peut-être viendra-t-il cet après-midi, disposé à nous parler de questions qui nous tiennent à cœur.

Je voudrais faire allusion, si on me le permet, au but visé par cet article, aux renseignements statistiques fournis hier au sujet de l'emploi, et à la façon dont le gouvernement les a déformés—je voudrais dire aussi comment, par cette déformation et ce maquillage des